



**BUREAU DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES  
Lundi 12 septembre 2022 17h30 – Ferme d'Icart - Montels  
COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE (\*)**

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises (SMPNR) s'est réuni le 12 septembre 2022 au siège du Parc naturel régional, à la Ferme d'Icart, sous la Présidence de Kamel CHIBLI, Président du Syndicat mixte du PNR.

**Charte du PNR :** Le Bureau a acté la progression des travaux sur la révision de la Charte du PNR, en vue d'une nouvelle Charte pour 2025-2040. La Présidente du Conseil Scientifique Anne CALVET a présenté aux membres du Bureau les travaux du Conseil Scientifique, en appui à la construction de la fiche-mesure « Patrimoine » : « aménager le territoire dans le respect de ses patrimoines et des spécificités locales ».

Le Bureau a examiné les travaux en cours, sur la rédaction de la Portée de la Charte et des engagements des signataires, sur la finalisation des fiches-mesures, ainsi que sur le Plan de Parc et de sa légende. Les documents sur la révision de la Charte sont disponibles à l'adresse :

<https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/le-parc-quest-ce-que-cest/parc-naturel-regional-pyrenees-ariegeoises/revision-de-charte/>

**Tourisme durable :** Le Bureau a validé le partenariat avec le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs d'Occitanie, pour la mise en place d'un plan d'actions opérationnel (2022/2025), pour un développement touristique raisonné des Parcs naturels d'Occitanie. Les actions proposées dans le cadre de ce partenariat coïncident avec les objectifs du PNR : tourisme durable, mobilité, offres Parc....

**Biodiversité :** La plateforme participative de collecte d'informations Wikirenat (<https://renat.wiki/>) pour recenser les écosystèmes dégradés, doit permettre de définir une stratégie de restauration de ces espaces. Le Bureau a acté les conventions avec les propriétaires de trois sites pilotes, pour la réalisation des chantiers de restauration prévus l'hiver prochain.

**Forêt / adaptation au changement climatique :** Le PNR est territoire pilote pour l'adaptation des forêts au changement climatique dans le cadre du programme européen ARTISAN, pour « Accroître la Résilience des Territoires par l'Incitation aux Solutions d'Adaptation fondées sur la Nature ». Le Bureau a validé la demande de financement à la Région pour la phase 2 (2022/2023) de ce programme, pour 15 chantiers d'expérimentation. Les membres du Bureau ont également approuvé la mise en place d'un nouveau « marteloscope » dans une forêt de Lasserre. Un marteloscope est un site école pour apprendre à marquer une coupe de bois : c'est un outil pédagogique pour la gestion forestière.

**Bois :** L'industrie du bois ariégeoise est aujourd'hui de plus en plus soucieuse de sa responsabilité environnementale et souhaite proposer à ses clients du bois de qualité, de provenance locale, et issu de forêts certifiées (FSC). C'est pourquoi le Bureau a validé la convention de partenariat d'expérimentation de la certification « FSC » dans les forêts du PNR, avec FSC France et Fibre Excellence Enviroforesterie.

**Produits locaux/Valeurs Parc :** Le Bureau a adopté et décidé de mettre en place la marque Valeurs Parc pour la bière. Les premières brasseries pourront bénéficier de la marque Valeurs Parc d'ici la fin de l'année 2022.

**Edition / Communication :** Le Bureau a également approuvé un partenariat avec des auteurs ariégeois, pour la réalisation d'un livre « Songe Animal », qui compilera des photos et des textes naturalistes réalisés par les auteurs.

**Organisation et ressources humaines :** Le Bureau a validé la désignation des délégués à la Commission Départementale d'Orientation pour l'Agriculture, approuvé la mise en place du protocole de télétravail, la nomination d'un nouvel assistant de prévention (ACMO), ainsi que le nouvel organigramme proposé par le cabinet Cap RH, à la suite du diagnostic RH et Organisation réalisé pendant l'hiver 2021/2022...

**Points divers :** Le Bureau a acté la candidature de la commune de Lieurac au statut de commune associée du PNR.

La prochaine réunion du Bureau du Syndicat mixte du PNR aura lieu le 18 octobre et le prochain Comité syndical le 9 novembre.

(\*) Ce document ne constitue pas le compte-rendu officiel, qui sera disponible après approbation lors de la prochaine réunion.